

Commission Particulière du Débat Public

Projet de ligne à Très Haute Tension
entre Avelin-Gavrelle.

Synthèse

de la réunion publique du 5 janvier 2012

Maître d'ouvrage : RTE

Date 05 janvier 2012

Lieu : Gavrelle

Durée : 2 heures 50 minutes

Introduction

Michel Giacobino, Président de la Commission Particulière du Débat Public annonce que la Commission Nationale du Débat Public a délibéré pour prolonger le débat sur la ligne Avelin Gavrelle d'une semaine jusqu'au 13 février. Une réunion supplémentaire est prévue le 9 février : celle-ci sera plutôt consacrée à la présentation par RTE de l'enfouissement de la ligne, avec plusieurs variantes de longueur : dans la Pévèle et le Bassin Minier et sur la totalité de la ligne, avec les impacts sur l'environnement, et le coût global. La réunion de Leforest du 16 janvier abordera les raisons d'être du projet. La réunion de Oignies, qui aura lieu le 2 février, se concentrera plutôt sur l'organisation de la gouvernance de la concertation préparant les étapes suivantes, si la décision de renforcement de la ligne est prise.

Claude Brulé, membre de la Commission Particulière du Débat Public présente ensuite l'historique du débat public, né à la faveur de la loi du 2 février 1995, ses missions principales et les membres qui la composent ; 4 sont présents ce soir sur les 6. Il insiste sur le fait que les temps de parole doivent être équilibrés, de 1 à 2 minutes, pour le public et le maître d'ouvrage et que les réponses doivent être complètes.

Michel Giacobino rappelle que le planning, à l'issue de la fin du débat public, le 13 février prochain, comprend 2 mois dédié au rapport de la Commission. Le maître d'ouvrage, RTE, aura 3 mois – avril, mai, juin – pour répondre sur ces différents avis et donner son avis lui-même : il se prononcera alors sur la suite du projet ; s'il y a lieu, 2 ans de concertations beaucoup plus fines suivront. La ligne, si elle est entérinée, sera en service en 2017.

Messieurs Desquilbet et Lotte, représentants de RTE, présentent conjointement l'entreprise RTE, ainsi que la situation du transport d'électricité dans la région Nord-Pas de Calais et les enjeux nationaux et internationaux qui y sont liés. Pour RTE, la ligne actuelle Avelin-Gavrelle est un maillon faible dans un réseau qui est obligé de s'adapter à une évolution profonde du côté des producteurs d'énergie, plus que des évolutions en termes de consommation. Alors qu'auparavant, les flux d'énergie circulaient sur un axe plutôt nord-sud, avec une ligne Avelin Gavrelle peu sollicitée, on voit désormais apparaître depuis 5 ans environ, des nouveaux flux d'énergie avec 2 types de situations :

- La première concerne les heures creuses pendant lesquelles la production française est plus importante que la consommation en France. De manière générale, la production en France étant majoritairement nucléaire, elle est bon marché et les pays voisins ont intérêt à s'approvisionner en France pour réduire leurs coûts d'électricité. Ce qui crée des flux importants vers la Belgique et de là, vers la

Hollande. Cette situation n'est pas la plus fréquente.

- Dans la deuxième situation, ce qui est constaté avec la Belgique depuis maintenant 3, 4 ans, c'est une situation d'importation, lors de pics de consommation en France (périodes de vagues de froid ou niveaux de consommation importants). Les flux proviennent alors du nord pour rejoindre la Picardie, la région Ile de France et la Haute Normandie.

Le développement du marché de l'électricité est impulsé par l'Europe depuis une quinzaine d'années, afin de permettre d'utiliser à chaque instant les centrales les moins chères au niveau européen, pour que tous les utilisateurs, industriels ou citoyens particuliers européens, payent leur électricité le moins cher possible. Les responsables de RTE pensent que cette tendance va s'affirmer, avec de nouveaux projets de production dans la région, et dans le reste de l'Europe, et des échanges d'énergie croissants, dont les énergies renouvelables, notamment en Belgique, en Hollande, en Grande-Bretagne et en France... D'où le besoin d'une autoroute électrique, comme une ligne 400 000 volts, pour faire circuler ce nouveaux flux, sans saturer les réseaux d'alimentation de la région qui sont à des niveaux de tension inférieurs.

Quelles sont les différentes solutions envisagées pour reconstruire la ligne Avelin-Gavrelle? Changer les fils en gardant les mêmes pylônes, comme sur une ligne qui va de Lille à Dunkerque, ne permettrait pas d'accroître suffisamment le flux. La technique souterraine pose un grand nombre de problèmes sur une ligne à 400 000 volts avec un tel niveau de puissance. Si cela pouvait techniquement fonctionner, le projet serait économiquement en dehors de l'épure du budget : 460 millions d'euros en souterrain, versus un projet en technique aérienne à 80 millions d'euros. Le budget est financé par RTE, propriétaire du réseau en France, qui est capable d'investir dans de tels projets parce que chaque usager paie une partie de ses factures d'électricité pour financer RTE. Quand on paye une facture d'électricité, la moitié finance le réseau : 11 % pour le réseau RTE et 39 % pour le réseau de distribution.

De plus, la technique souterraine présente des impacts environnementaux très importants en 400 000 volts, qui seront détaillés à la réunion du 9 février. La nouvelle ligne sera composée de pylônes plus grands, qui font 10 mètres de plus, avec des fils sur 2 étages, pour passer d'un faisceau double à un faisceau quadruple.

Questions/réponses

Territoire, tracé et impact paysager

Attention aux fuseaux, cela permet parfois de prendre des décisions, mais ce n'est pas assez précis, après on se retrouve bloqué dans nos décisions.

Monsieur Gaëtan Desquilbet pourrait-il confirmer l'enfouissement des lignes 90 000 volts alimentant la régie Renault ?

Réponse RTE

Dans le cadre de la nouvelle ligne, le confirmer, non, l'envisager, oui. Quelle ligne serait mise en souterrain, c'est un peu tôt pour le dire, même si celle là semble être un bon candidat. Il faut voir quel sera le tracé de la ligne au final et compenser à proximité de là où la ligne va être construite et il y en a peut être d'autres qu'il est plus pertinent de mettre en souterrain. Il existe d'autres lignes 90 000 volts dans la zone, comme celle qui monte jusqu'à Hénin. Si on enterre sur 5 kilomètres, comme deux lignes alimentent l'usine Renault, cela représente dix kilomètres de long. Nous sommes aux alentours de 400 000 à un million d'euro du kilomètre. Comme on est en zone plutôt rurale, c'est un peu plus facile de mettre la ligne en souterrain, on serait plutôt dans le bas de la fourchette, donc à 4 millions d'euros. La décision sera prise par l'autorité qui autorise la construction de la ligne : le ministre en charge de l'énergie qui accorde la déclaration d'utilité publique de la ligne 400 000 volts, selon une loi qui date de l'an dernier.

Le protocole d'accord, signé en 1992 et relatif à l'insertion des réseaux électriques dans l'environnement, serait-il respecté, soit pour chaque kilomètre de ligne construit, déposé ou mis en souterrain : un kilomètre de ligne à haute tension.

Réponse de RTE

Ce protocole a connu des évolutions depuis 1992: il s'est transformé en contrat de service public, signé par 6 ministres du gouvernement et le président de RTE, dans lequel l'entreprise s'engage à un certain nombre de mesures, notamment concernant les compensations pour l'insertion à l'environnement. Notre engagement, c'est que le kilométrage de réseau aérien en France n'augmente pas. Cela dit, RTE construit une ligne Avelin-Gavrelle, mais supprime la ligne 400 000 actuelle, sans augmenter le linéaire. D'autre part, cet engagement est national ; il faut donc vérifier que le fait de remplacer une ligne simple par une ligne double rentre dans ce cadre. L'engagement de RTE peut être partout en France et pas spécialement dans la région, mais à des endroits où ce serait plus justifié.

Neuvireuil a déjà connu la transformation de 2 lignes en 25 000 volts en 2 lignes 400 000 volts. À cette époque, on parlait de faisceau hertzien, qui limitait la construction de pylônes. Le faisceau hertzien étant à une hauteur maximum de 100 mètres, les pylônes avaient dû être un peu plus haut pour franchir ces 2 lignes qui alimentent la régie Renault. Est-ce encore d'actualité, avec des pylônes de 10 mètres de haut ?

Réponse de RTE

Lorsque la ligne 400 kilovolts à 2 circuits entre Amiens et Arras a été créée, nous avons dû modifier l'arrivée au poste de Gavrelle au Nord : dans cette partie Nord, il y avait une ligne à 2 circuits 220 000 qui était techniquement un circuit 400 kilovolts, qui en réalité descendait tout droit sans passer au poste de Gavrelle. Nous avons utilisé cette partie en 220 000 pour faire un circuit 400 et restitué les circuits 220 000 par une ligne nouvelle qui

a été construite à l'Est du poste de Gavrelle. Et effectivement nous avons dû surplomber une ligne 220 000 qui va de Vendin à Gavrelle. Plutôt que de la surplomber, cette ligne étant déjà très haute, nous sommes passés dessous. Nous nous étions dit qu'un jour, lorsque cette ligne à 400 kilovolts serait reconstruite - à cette époque-là, on voyait l'échéance au-delà de 2020 -, RTE remettrait cette ligne 400 kilovolts au-dessus des lignes 220 000 parce que la logique veut d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue sécurité d'alimentation électrique, qu'une ligne 400 kilovolts surplombe une ligne 220 00 et pas l'inverse.

La question n'est pas le faisceau hertzien, mais un problème aéronautique pour l'aérodrome de Vitry. C'est une chose qu'il faudra vérifier, s'il faut utiliser des pylônes plus bas pour satisfaire ces servitudes aéronautiques, pas au stade du débat public, mais au stade du projet technique.

On est en train d'élaborer le PLU avec des zones qu'on nous dit pas constructibles, ou en tout cas déconseillées parce qu'elles sont surplombées par ces lignes. Aujourd'hui, à Gavrelle, pour s'agrandir c'est vraiment un problème. Alors dire que c'est mieux qu'avant parce qu'on met la ligne plus loin, qu'il y a moins de danger pour la santé... C'est zéro danger qu'il faut essayer de viser et voir le développement des communes à long terme : nous on ne l'a pas vu assez vite et aujourd'hui, on a des zones non constructibles... Il reste aussi des mesures qui ne sont pas encore appliquées aujourd'hui parce qu'elles ne pouvaient pas être réalisées à l'époque.

Réponse RTE

RTE a l'opportunité d'améliorer le tracé avec des mesures compensatoires pour que l'environnement soit davantage préservé en 2017 qu'en 2012. Concernant les mesures non réalisées, 2 engagements avaient été pris par RTE, lors de la construction de la ligne à l'époque : un engagement immédiat, la mise en souterrain de la sous-station TGV et celui d'une ligne moyenne tension et un engagement qui n'est pas encore réalisé, pour l'alimentation de Biache. L'engagement stipulait que la reconstruction de ces lignes, se ferait en technique souterraine. Cette reconstruction était le fruit d'hypothèses sur l'évolution de la consommation de la zone de Biache : il se trouve que celle-ci a diminué. Renforcer l'alimentation électrique du poste de Biache n'est finalement pas nécessaire aujourd'hui et à moyen terme. Ce n'est pas sain de s'engager sur quelque chose qui est lointain et hypothétique. À l'époque, on ne parlait pas de compensation au sens du Code de l'Environnement tel qu'il a été modifié récemment : aujourd'hui, les mesures compensatoires seront décidées par le ministre, lorsqu'il entérinera le projet.

Une ligne peut effectivement bouger, donc il y a peut-être des possibilités, parce qu'on voit bien quand même qu'elle s'approche des habitations ?

Réponse de RTE

RTE est au tout début de l'aventure et a fait très peu d'études. Donc, on n'a pas grand chose à vous dire sur des questions un peu précises et on ne peut pas dire « les pylônes seront à tel et tel endroit ». Ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'elle sera plus loin des habitations qu'aujourd'hui. Pour le cas de Neuville, c'est possible de l'écarter de l'habitat. RTE vous demandera votre avis. Pendant la phase de concertation, on pourra organiser de nouvelles réunions publiques, ou des réunions de quartier avec des photomontages, quand on commencera à savoir un peu mieux où est le tracé pour que vous vous puissiez vous rendre compte du résultat.

Dès ce soir, on veut que vous preniez note que nous, habitants de Neuville, voulons la ligne le plus loin possible. Et pas sur ce fameux décrochement...

Réponse de RTE

Le décrochement, a été fait pour remplir un service nécessaire au réseau électrique. On ne pourra pas reconstruire la ligne exactement au même endroit, parce que cela nécessiterait de supprimer la ligne du réseau pendant 6 mois environ. RTE va chercher à passer le plus loin possible de tous ces habitats, dans des zones avec peu de constructions, entre ces bourgs agglomérés, on va chercher à se mettre à équidistance, ou le plus loin possible de chaque bourg.

RTE peut réaliser des angles à 90° sur ses lignes : plus l'angle est fort, plus il faut un pylône solide, parce que les fils vont tirer dessus avec une résultante d'effort importante. Donc, il y aura un pylône un peu plus gros, s'il y a en ligne un angle un peu plus fort.

Est-ce que c'est possible d'avoir une concertation très locale, que la portée entre 2 pylônes ne soit pas figée ; peut-on déplacer un pylône pour le mettre en limite de parcelle plutôt qu'en milieu de parcelle ou le mettre sur une zone qui est non cultivée, plutôt que de le mettre en zone cultivée ? Comment vont être prises en charge ces concertations-là ?

Réponse de RTE

Aujourd'hui, il n'y a pas de concertation. RTE n'en a pas le droit. Il y a une règle dans le débat public, quand la Commission Nationale de Débat Public a été saisie en janvier dernier, RTE a arrêté les contacts qu'elle pouvait avoir avec les gens sur le territoire. La vraie concertation, au sens réglementaire du terme, commencera éventuellement à l'automne 2012. RTE travaille avec la Chambre d'Agriculture, qui a à cœur tous les problèmes de hauteur d'engins, de traitement, de positionnement des pylônes. Pour l'aspect technique sur la position des pylônes, RTE a suffisamment de marge, pour ne pas avoir des portées figées, à 400 m, 350 m ou 500 m.

Quels sont les inconvénients de passer le long du TGV ?

Réponse de RTE

Il y a des problèmes techniques à résoudre, pour mettre en œuvre cette variante Ouest, difficultés de se mettre le long du TGV, nécessité de prendre en compte le projet de RER entre Lille Flandres et Hénin-Beaumont, le projet de Zac du triangle de Sainte Henriette et, autour de la fosse 9bis, un certain nombre d'autres projets, comme la préservation d'un espace naturel sensible. La réglementation interdit qu'on construise la ligne dans l'emprise autoroutière, parce qu'on ne peut avoir de lignes électriques dans le sens longitudinal ; on peut croiser une autoroute, mais on ne peut pas la longer. Et c'est pareil pour le TGV, on ne peut pas avoir nos fils électriques au-dessus pour des raisons de sécurité, et des raisons moins évidentes, mais tout à fait réelles, de problèmes électriques, d'induction avec la caténaire du train. Sans faire d'études très précises, on se rend compte qu'il y a 2 fois 3 kilomètres où on arrive à utiliser l'espace interstitiel entre l'autoroute et le TGV, soit 6 kilomètres sur les 30 du tracé.

Intérêt de la ligne et bénéficiaires réels

Quand on vous écoute, l'extension vers les pays étrangers... Il y a quand même une question d'argent. En plus, quand on voit la station de Gavrelle qui s'agrandit régulièrement ; une station de gaz, une station d'épuration, un silo... Le petit village d'Oppy est encerclé. Je suppose que cette ligne est très utile, mais encore une fois, je pense que la partie économique pour le mandataire est plus importante que la partie environnementale.

Réponse de RTE

Avec ce projet, RTE a l'opportunité de reconstruire la ligne en s'éloignant des zones d'habitations lorsque c'est possible : pour la zone qui passe assez près du bourg de Neuvireuil, qui ensuite passe assez près du bourg d'Izel-les-Equerchin et qui après frôle le bourg de Beaumont, on est tout à fait ouvert à un tracé qui s'éloigne plus des zones d'habitat humain, soit une ligne un peu plus longue, un peu plus chère, mais que l'on souhaite prendre en compte. Nous avons évoqué l'idée de tenir des permanences en mairies, qui soient annoncées dans la presse.

J'aimerais bien poser des questions sur la rentabilité financière pour RTE de ce type de projet, sur la construction financière derrière, le temps de retour sur investissement... Parce que je ne suis pas persuadé, qu'au final la région Nord – Pas de Calais sera bénéficiaire de l'investissement. Il y a une démonstration dans le document, mais je pense qu'elle n'est pas suffisante ou qu'elle est orientée.

Réponse de RTE

Il y a une dimension financière, avec un coût du projet qui est de l'ordre de 80 millions d'euros. RTE est un service public et n'a pas à faire du business avec ses lignes, qui sont amorties sur 45 ans. Dans les rares cas où des entreprises capitalistiques ont géré ce genre de réseau, leur choix a été d'arrêter d'investir et de gagner plus d'argent. Le rôle de la Commission de Régulation de l'Énergie est d'obliger RTE à investir pour maintenir le transport d'électricité au niveau de fiabilité requis pour un pays comme la France.

Ce type de projet attire des entreprises privées, ou publiques, pour produire de l'électricité, pour alimenter cette autoroute d'électricité. Il y a déjà une entreprise spécialisée dans la production d'électricité, et même 5 projets possibles de centrales à gaz. Pour une centrale comme celle de Monchy, de 420 mégawatts, ce sont 90 000 m³ de gaz qui sont brûlés en une heure. Ces schémas viennent s'ajouter à la problématique des pollutions visuelles, paysages, électromagnétiques. Est-ce que vous avez déjà travaillé sur cette hypothèse d'implantation d'une centrale à gaz, ici, proche de Gavrelle ?

Réponse de RTE

Le débat public est obligé de s'arrêter quand il y a une obligation de confidentialité. Dans les obligations de service public de RTE, on doit traiter tous les producteurs d'énergie à égalité et on doit conserver la confidentialité des informations qu'ils nous délivrent avant les raccordements. Ce que l'on peut dire, c'est que dans les centrales, il y a : le projet de Monchy au Bois, le projet de Blaringhem à côté de Saint Omer, Hornain et Bouchain, avec des centrales à charbon qui sont obligées de s'arrêter en 2015, parce qu'elles ne respecteront plus les directives sur les grandes installations de combustion et qu'il y a des projets de remplacement par des centrales à gaz.

Est-ce que cette ligne 400 000 pourrait un jour être doublée, si vraiment les échanges avec la Belgique augmentent ?

Réponse de RTE

Les lignes sont bien à 400 000 volts et resteront à 400 000 volts : avant qu'on atteigne les 600 milliards de kilowatts/heure, ça sera le millénaire ou le siècle prochain, donc il n'y a quasiment aucune chance qu'on y arrive. Est-ce qu'un jour, on aura besoin d'une nouvelle ligne entre Avelin et Gavrelle ? Nos études qui envisagent la situation jusqu'à 2030 n'en voient pas la nécessité. Mais il faut distinguer entre énergie et électricité. Il y a un problème de raréfaction des ressources fossiles : la contrainte sur la fourniture de carburant fait que le parc des voitures électriques va augmenter dans les 20 prochaines années. Cela peut avoir un impact sur la consommation d'électricité, éventuellement sur les besoins en production et éventuellement sur le réseau. On a un plan gouvernemental qui dit en 2020, 2 millions de voitures électriques.

Effets des champs sur la santé

Je viens de m'installer à Neuville, j'ai 4 enfants et je m'inquiète beaucoup pour la santé de mes enfants, surtout en bas âge. Sur internet, je suis tombé sur un rapport, qui précise que concernant les leucémies aiguës de l'enfant, le lien éventuel avec les champs magnétiques, d'extrêmement basses fréquences a conduit le Centre International de Recherche sur le Cancer, qui fait partie de l'OMS, à les classer en catégorie 2 B, des cancérigènes possibles.

Réponse de RTE

Par rapport aux préoccupations de l'OMS et du CIRC, RTE suit les recommandations de ces organismes. La très abondante production des scientifiques qui étudient ces phénomènes depuis 1979 a donné plus de 15 000 publications scientifiques qui ont cherché des relations de cause à effet entre les champs électromagnétiques, les champs électriques et la santé . Ces organismes ont fixé des niveaux d'exposition à respecter dans une recommandation. La Commission Européenne a décidé de l'inscrire dans sa réglementation pour les lignes de transport d'électricité. Elle fixe un seuil qui est à 100 micro tesla, unité de mesure des champs magnétiques, et la ligne que RTE va construire – comme toutes les lignes existantes - respecte ces valeurs. On a bien vu aux réunions précédentes que cela ne suffit pas à convaincre, qu'il reste des doutes, et qu'il faut prendre en compte cette inquiétude : nous avons calculé le champ magnétique émis par la future ligne, par rapport à la ligne actuelle ; avec un courant plus important, on pourrait s'attendre à ce que le champ magnétique soit un peu plus important. Mais comme on aura des pylônes plus haut, on éloigne les fils du sol et le champ magnétique diminue. Donc, la ligne qu'on va construire, non seulement va s'éloigner un peu plus des maisons, mais en plus, fabriquera moins de champ magnétique que la ligne d'aujourd'hui.

RTE a signé un protocole avec l'Association des Maires de France : tous les maires peuvent demander à RTE de faire des mesures et de rendre publics les résultats... Tous les résultats sont mis en ligne sur internet, sur un site qui s'appelle labeledeschamps.fr. Vous pouvez demander aux maires de solliciter RTE.

Est-ce que vous tenez compte des recommandations, des différentes structures européennes en particulier, les recommandations du Parlement Européen de 1998 ? », parce que « contrairement à ce qu'affirme DFRTE à la Direction de l'Énergie et au Ministère de l'Industrie, on confirme l'association entre la leucémie de l'enfant et une exposition annuelle aux champs magnétique supérieure à 0,4 micro tesla – 0,4 micro tesla et non pas 100.

Réponse de RTE

RTE a entendu des points de vue différents du mien, ce que l'on respecte totalement, mais n'a pas réponse à donner particulièrement, ayant déjà abondamment répondu à ces questions depuis 2 mois.

RTE prend note d'informations qui sont pertinentes pour les études à venir, si la décision était prise, par rapport à la recherche du tracé, la connaissance du territoire. RTE prend également des engagements qui lui semblent être des réponses aux demandes exprimées, par rapport à la proximité de la ligne future avec l'habitat, par rapport à la méthode de concertation qu'on va déployer ensemble pour chercher le tracé de moindre impact.

Vous avez parlé du seuil de 100 micro tesla par rapport aux habitations ; en mètres, ça représente quoi ?

Réponse de RTE

Les installations de RTE, les postes et les lignes, à tous niveaux de tension, doivent respecter 100 micro tesla. Donc, c'est à 1 mètre du sol, sous la ligne, puisque c'est l'endroit où il y a le plus de champ magnétique, en général.

En matière d'impacts possibles entre l'électromagnétisme induit par une ligne comme celle-là et l'apparition de cancers, notamment le risque de cancers et de leucémies chez les enfants, le seuil préconisé, c'est une valeur en micro tesla inférieure à 0,4. Le chiffre a été cité par Madame Annie Sasco, directrice de recherche à l'INSERM, notamment en matière de prévention des cancers. Quand vous dites que vous respectez le seuil de l'OMS : la technique de 100 micro tesla sous les lignes. A quelle distance une maison doit se situer de manière à être en permanence à une valeur réelle inférieure à 0,4 ?

Réponse de RTE

Les 0,4 micro tesla auxquels Madame Sasco faisait allusion, ce n'est pas un seuil d'exposition, c'est une valeur moyenne qui a été considérée par des épidémiologistes pour faire des analyses statistiques. Ce que montre l'épidémiologie, c'est une association statistique qui n'est pas une preuve de causalité du tout, bien au contraire puisque Madame Sasco a bien dit que les études en laboratoires montraient qu'on n'avait pas eu d'explications. Les scientifiques ne savent pas dire pourquoi l'extrêmement basse fréquence, c'est à dire le 52 hertz arriverait à provoquer une leucémie.

La valeur de 100 micro tesla, ce serait au moment où il y a la plus fort transit dans la ligne, des moments qui correspondent à des heures de pointe où en plus, on aurait une ligne en avarie pas loin, qui ferait que le transit se reporterait dessus : ça se produit quelques minutes ou quelques heures dans la vie de la ligne. On atteint une valeur de champ magnétique qui est de 10 micro tesla quand on est sous la ligne... En mettant des dispositions astucieuses de nos phases sur les 2 côtés du pylône, on arrive à rééquilibrer le champ et à le diminuer. Ce qu'on voit en général, c'est qu'on est 3 à 4 fois plus faible : donc, la valeur moyenne, dans les 20 mètres autour de la ligne, ça représentera quelque chose qui sera de l'ordre de 3 ou 4 micro tesla. Si vous voulez être à 0,4 micro tesla, il faut regarder combien fait 0,4, on va dire que c'est à 40 ou 50 mètres. Le pylône, il fait 33

mètres de large, ce qui veut dire qu'il est à 16 mètres cinquante de chaque côté.

Débat Public

J'ai assisté à la réunion de Courcelles et je trouve que le débat n'est pas du tout équilibré. J'en veux pour preuve ; vous n'avez qu'à lire le verbatim ; sur Courcelles, vous verrez que Monsieur Desquilbet a parlé beaucoup, en compensation Madame Annie Sasco a parlé relativement très peu.

Réponse de la CPDP

À Courcelles le débat n'était pas uniquement sur les questions de santé ; il y a eu en tout cas la volonté d'exposer les 2 points de vue sur les questions des effets des champs électromagnétiques, mais on peut sans doute évaluer les choses différemment selon que l'on évalue les temps de parole des uns et des autres sur les sujets de santé.

Les riverains directs n'ont pas forcément été informés. Un certain nombre de Tourmignisiens n'avait jamais entendu parler du redimensionnement de la ligne avant que le maire de Tourmignies mette un petit mot dans la boîte aux lettres de gens, en disant : « voilà le projet qui existe, à titre d'information ».

Réponse de la CPDP

Nous avons écrit aux différents maires, aux différents élus, mais également associations etc, en mai de l'année dernière. Le maire de Tourmignies était destinataire de cette lettre. Il n'a pas répercuté tout de suite parce qu'il a eu sans doute d'autres préoccupations à ce moment-là, mais les élus ont un rôle important à jouer. Nous pouvons bien sûr utiliser d'autres moyens d'informations et nous les utilisons ; la presse, les tractages sur les marchés... On évitera jamais que certains habitants considèrent que ce n'est pas pour eux, que c'est trop tard, c'est trop loin...On essaye de faire en sorte au maximum que les gens puissent s'exprimer et il n'y a pas que les réunions publiques pour s'exprimer.

Comment va être prise la décision finale de cette construction de ligne ? Comment allez-vous quantifier le désir des citoyens, qui représente la population et quel est son poids ?

Réponse de la CPDP

La décision finale sera prise par le ministre chargé de l'énergie, parce que, compte-tenu de la puissance de la ligne et de son voltage, c'est l'autorité compétente en la matière. La Commission Particulière n'a pas d'avis à donner ; elle est là pour vous informer et veiller à ce que les questions que vous posez aient le maximum de réponses aujourd'hui. Nous avons proposé qu'il y ait une commission locale, à l'image de la Commission Nationale du Débat Public. Elle comporterait des élus, des représentants de l'Etat, des représentants des différentes parties prenantes économiques et des représentants, puisque la loi du Grenelle 2 a augmenté le nombre de membres de la Commission du Débat Public à l'image de la concertation du Grenelle, c'est à dire avec les représentants des syndicats des différents milieux économiques concernés, aussi bien syndicats patronaux que syndicats ouvriers.

Il n'y aura jamais de référendum local ou autre, concernant cette prise de décision ?

Réponse de la CPDP

Pas en l'état actuel de la réglementation et de la législation.

Réponse de RTE

À quelle maille géographique voulez-vous faire ce référendum ? Si vous interrogez 300 millions d'Européens, ils sont tous bénéficiaires de ce réseau : ils vont dire oui. Si vous interrogez les 60 000 personnes de la zone, ils vont peut-être plutôt dire non. Il y a des intérêts de maille géographique différente ; ils sont tous respectables et on cherche à les concilier. RTE ne pense pas que ce soit l'outil d'aménagement du territoire adéquat pour ce genre d'infrastructure.

Il y a un déséquilibre dans la mesure où, au départ, c'est un dossier qui a été traité en priorité par RTE, c'est à dire que les citoyens n'ont pas été concernés, n'ont même pas été concertés. Ensuite, à partir de ce débat public, les questions fondamentales n'auront pas été posées obligatoirement.

Réponse de la CPDP

Le débat public, c'est en plus des procédures anciennes. Le commissaire enquêteur donne un avis à une autorité qui ensuite va prendre la décision. De ce point de vue là, on a fait un pas vers la démocratie participative : démocratie, parce que tout le monde peut s'exprimer et participative parce que vous participez à la prise de décision ultérieure. À la suite de certains débats publics, quelques projets ont été abandonnés, tel que, par exemple, le terminal méthanier de Verdon-sur-Mer.

Réponse de RTE

Vous êtes bien dans l'ambiguïté entre enquête publique et débat public. On ne fait des débats publics que pour les lignes en 400 000 volts ; pour celles en 90 000 en 63 000, RTE fait ses études, la concertation avec les élus, les associations, les services de l'État, les chambres consulaires, et soumet à la population son étude d'impact. Ça existe depuis 1977 ou 1978. Avant, il n'y avait même pas d'étude d'impact. Depuis, la convention d'Aarhus dit que les citoyens ont le droit d'être associés à des décisions qui concernent leur environnement. Aujourd'hui, RTE ne peut pas montrer de photomontage, ne sachant pas où va être la ligne, quelle tête vont avoir les pylônes, à quels écart vont-ils être... Dans les prochaines années, RTE reviendra vous voir avec l'enquête publique qui sera le résultat des études.

Électricité

L'électricité en France est produite en majorité par les centrales nucléaires qui fonctionnent avec de l'uranium que nous allons chercher à l'étranger. Et si un jour, ces pays ne fournissent plus d'uranium, et qu'on ne peut plus faire fonctionner nos centrales nucléaires ?

Réponse de RTE

Si jamais le gouvernement décide de fermer des centrales en France, RTE devra adapter son réseau. Si celles-ci sont remplacées par d'autres de même puissance et au même endroit, notre réseau ne changera pas. Par contre, si le gouvernement décide de fermer la centrale de Gravelines et qu'il la remplace en installant des centrales à gaz à Fos-sur-Mer, près de Marseille, il faudra que le réseau soit profondément adapté.

Vous avez parlé d'électricité moins chère. Je n'ai jamais vu l'électricité baisser.

Réponse de RTE

Quand on dit que le réseau permet d'utiliser des centrales moins chères, ce n'est pas RTE

qui s'enrichit : cela permet à des vendeurs d'énergie de vendre à des acheteurs, vous, particuliers, et les industriels. RTE est un moyen de mettre en contact l'offre la moins chère possible avec la demande d'énergie.

Il n'y a pas que RTE, il y a EDF derrière, donc, une rentabilité d'investissement. Ce que je ne voudrais pas, c'est que le projet se fasse au détriment de la région, des communes qui sont traversées par l'ouvrage.

Réponse de RTE

La première mission du grand transport, le réseau à 400 000 volts, est nationale, pour que tous les Français aient l'énergie la moins chère possible. Quand on renforce le maillon Avelin Gavrelle, la France entière en bénéficie, la région entière en bénéficie, les habitants du territoire, des communes, de Gavrelle, de Neuvireuil, d'Oppy, de Tourmignies en bénéficient aussi... Autant que les communes voisines. L'utilité sociale du réseau 400 000 volts correspond à une maille géographique très large, alors que les impacts, eux, restent locaux.